

En savoir plus sur la cotation de la demande de logement social

> Après d'un service d'accueil et d'information des demandeurs (SIAD)

• **Ideha** : 53 avenue Chabaud Latour, 25 200 Montbéliard

• **Habitat 25** : 6 bis rue du Petit Chenois, 25 200 Montbéliard

• **Neolia** :
74 avenue du 8 Mai, 25 400 Audincourt
11 avenue Lavoisier, 25 200 Bethoncourt
2 avenue des Alliés, 25 200 Montbéliard
15 rue de la Petite Hollande, 25 200 Montbéliard
13 Grande rue, 25 700 Valentigney

• **Action Logement Services** : 2 Av. des Alliés, 25 200 Montbéliard

• **Maisons France Service**
Fesches-Le-Châtel : 1 rue François Mitterand, 25 490 Fesches-Le-Châtel Tél. 03 81 93 00 10

Hérimoncourt : 3 rue Pierre Peugeot, 25 310 Hérimoncourt Tél. 03 81 36 30 00

Montbéliard : 15 rue De La Petite Hollande, 25 200 Montbéliard Tél. 03-81 36 52 03

Montenois : 4 place Toussaint Louverture, 25 260 Montenois Tél. 03-81 93 13 96

Sochaux : 4 rue de la Poste, 25 600 Sochaux Tél. 09 62 69 61 15

• Valentigney : 14 bis rue Gustave Courbet, 25 700 Valentigney Tél. 03 81 36 12 81

• **Permanences de La Maison De L'habitat Du Doubs** : Pays De Montbéliard Agglomération, 8 Avenue Des Alliés, 25 200 Montbéliard Tél. 03 8168 37 68



En savoir plus sur la cotation de la demande de logement social

> Dans l'espace personnel de demande de logement social

www.demandelogeementbourgognefranchecomte.fr

> Dans le guide de la cotation de Pays de Montbéliard Agglomération

www.agglo-montbeliard.fr



> www.agglo-montbeliard.fr

<https://www.agglo-montbeliard.fr/mon-agglo/les-politiques-territoriales/logement/louer-un-logement-public>



LE LOGEMENT SOCIAL

La cotation de la demande



© Conception Pays de Montbéliard Agglomération 2024 - Image by pikisuperstar on Freepik



Le rôle du demandeur

1. Déposer la demande de logement social

> en ligne sur le site de demande de logement social :

www.demandelogeementbourgognefranche.comte.fr

> auprès d'un guichet enregistreur (agences Habitat25, Idéha, Néolia, Action Logement) en préparant votre dossier via le Cerfa 14069*05

2. Vérifier l'exactitude des informations renseignées dans la demande.

Les informations fournies seront vérifiées lors de l'instruction de la demande

3. Fournir toutes les pièces justificatives nécessaires qui seront demandées

4. Veiller à mettre à jour la demande de logement social en cas d'évolution de la situation du demandeur



Le demandeur de logement social est acteur de sa demande et de la cotation qui en découle

Consulter la cotation de sa demande

La cotation est accessible dans le tableau de bord de l'espace personnel du demandeur sur le site de demande de logement social.

Le tableau de bord permet de consulter :

- le nombre de points (calculés automatiquement)
- le positionnement de la demande par rapport aux autres demandes similaires (localisation et typologie)
- le délai moyen constaté pour les demandes de logement similaires (localisation et typologie)

Les critères de cotation

Critères	Points
Droit au logement opposable	300
Violence au sein du couple, menace de mariage forcé et Victime de viol ou agression sexuelle dans/à proximité du logement	200
Personne menacée d'expulsion sans relogement	200
Logement temporaire en établissement ou logement de transition	200
Sans logement	200
Hébergé par tiers	100
Situation de handicap	100
Appartement de coordination thérapeutique	100
Sortie d'une période de chômage de longue durée	100
Logement indigne	100
Engagé dans un parcours de sortie de prostitution et insertion sociale et professionnelle	100
Victime de traite d'êtres humains ou de proxénétisme	100
Logement sur occupé ou non décent avec au moins un mineur	100
Relogement cause démolition	100
Ancienneté de la demande supérieure à 12 mois	50
Proposition de logement restée sans réponse au court des 12 derniers mois	-20
Classement en CAL en rang 2 ou 3	20
Perte d'autonomie à plus de 65 ans	80
Logement inadapté aux ressources : Taux d'effort $\geq 30\%$ et RAV $\leq 9\text{€}$	50
Rapprochement du lieu de travail	50
Moins de 30 ans	20

Critères obligatoires liés au caractère prioritaire (code de la construction et de l'habitation)

Critères liés à la demande

Critères liés au demandeur

Qu'est-ce que la cotation ?

La cotation est un outil d'aide à la décision, qui consiste à attribuer un nombre de points à chaque demande en fonction de critères associés :

- au motif de la demande et à son caractère prioritaire (selon le code de la construction et de l'habitation)
- à la demande
- à la situation du demandeur

À quoi sert la cotation ?

La cotation sert à :

- Améliorer la transparence dans l'attribution des logements sociaux
- Ordonner les demandes de manière équitable et objective
- Permettre au demandeur de se situer par rapport aux autres demandeurs
- Aider lors de la décision d'attribution d'un logement social en commission d'attribution des logements sociaux

La cotation en commission d'attribution des logements

La cotation de chaque demande étudiée en commission d'attribution des logements (CALEOL) est une **aide à la décision**.

Le dossier qui a le plus grand nombre de points ne sera pas forcément celui qui se verra attribuer un logement en rang 1.

Inversement, un dossier avec peu ou pas de points reste éligible à l'attribution d'un logement.

Comment est calculée la cotation ?

La cotation est calculée automatiquement en fonction des informations renseignées dans la demande de logement social.

Elle est actualisée :

- Lorsque le demandeur actualise sa demande
- Lors de l'instruction de la demande par un bailleur (vérification de l'exactitude des informations transmises et des pièces justificatives)